

Copie d'un Rapport du
Baron de Vincent au Prince
de Metternich.

V. D. Bruxelles le 25 Juillet
1814

[Enclosure]

Mon Prince!

Dans le rapport qui précède,
j'ai touché quelques traits
de l'esprit public et de
l'intérieur de ces provinces.
Je dois y ajouter une cir-
constance, qui, quoiqu'étran-
gère en apparence sera d'un
grand poids dans un cas
pour rallier les esprits au
but de l'union, et, dans
l'autre hypothèse, pour entre-
tenir des idées de méconten-
tement. Je veux parler
du mariage de S. A. R. le
Prince héréditaire avec la
Princesse Charlotte. Les neuf
dixièmes de la nation qui
aspiroient au retour sous
l'Autriche ont saisi avidement
l'incident de la
rupture de cet établissement
pour se reporter vers la possi-
bilité d'un ordre des choses

plus conforme à leurs desirs.
Votre Altesse concevra de là
combien la grande transac-
tion de la réunion gagnera
ou perdra en intérêt et en
facilité, suivant que le pro-
jet de ce mariage seroit
renoué ou abandonné. Je
crois par cette considération
ne pas m'écarter des inten-
tions de notre Cour en essa-
yant d'appeller l'attention
du Prince souverain sur
les heureux effets qu'on
est en droit de se promettre
de l'union de famille
qu'on s'étoit habituée dans
ce pays à regarder comme
un gage de sûreté et de
prospérité pour ces provinces.
Je me proposois donc de sai-
sir l'occasion d'un voyage
à la Haye afin d'y rendre
mes devoirs à Son Altesse
Royale pour en faire l'ob-
jet d'une ouverture confi-
dentielle au Prince. Son
voyage à Bruxelles étant

Decidé j'en trouverai également le moyen.

Toutefois il est devenu assez notoire depuis quelques jours, qu'à la suite de la dernière démarche de la Princesse Charlotte on a repris les mêmes de cette affaire: les agents Anglais et Hollandais témoignent assez ouvertement les dispositions dans lesquelles se trouvent leurs cours à l'égard du projet de mariage et leur espoir de le voir renouer.

Quoiqu'il en soit, je regardrai comme un dernier devoir envers ce pays, de mettre à profit ce que j'ai pu acquérir de titres à la confiance du Prince souverain pour tâcher de porter ses déterminations vers un objet d'aussi grande importance. L'idée de cet établissement est si heureuse et si nationale qu'il me paroît qu'on ne sauroit

après se réunir de vœux
et d'efforts pour la voir se
réaliser. Il est assurément
dans les sentiments de notre
auguste maître de savoir
que la Belgique lorsqu'il
l'abandonne sera heureuse
et exempte de troubles, et
rien ne pourra y contri-
buer aussi puissamment
que les rapports de famille
du Prince souverain avec
la couronne de la grande
Bretagne. L'esprit public
de la Belgique s'est plus
ou moins nourri pendant
plusieurs années de la va-
nité d'appartenir à un
grand état, et la perspec-
tive de l'appui tutélaire
de la grande Bretagne
détournerait leurs regards
de la France. Si dans
ce moment, et pour la
dernière fois, j'abonde
dans le sens d'un Gouver-
neur général de la Bel-
gique, Votre Altesse vaudra

Bien me voir dans mon
langage que le desir de
rencontrer les intentions
de notre Cour en faveur
de la cause de la réunion
et de l'intérêt que notre
auguste maître a vu
au cabinet de St. James.

Je supplie C. L.

[Faint, illegible handwriting in cursive script, likely bleed-through from the reverse side of the page.]



